

**SYNDICAT  
D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DECHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.14

Mise en service du groupe turbo  
alternateur

Travaux supplémentaires

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 24 septembre 2003

**RAPPORT**

Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Par délibérations n° 1.04, 1.05, et 1.06 en date du 05 novembre 2002, le Comité Syndical a autorisé M. le Président à traiter par marchés négociés les prestations nécessaires à la mise en service du groupe turbo alternateur.

Les montants des marchés ont été les suivants :

|                               |   |                   |
|-------------------------------|---|-------------------|
| BELLEME                       | : | 149.640,00 € H.T. |
| SIEMENS (ex AUSTRIAN ENERGIE) | : | 200.000,0 € H.T.  |
| JEUMONT SA                    | : | 125.418,06 € H.T. |

Les aléas de mise en route et la durée des essais, qui a été plus longue que prévu initialement, nécessitent de passer des avenants aux marchés suivants :

**BELLEME**

Heures supplémentaires et prestations prolongées jusqu'au 03 octobre 2003, pour une dépense supplémentaire de 81.112 € H.T.

**SIEMENS SA**

- Temps passé sur le site plus important que prévu initialement, représentant une dépense supplémentaire de 39.000 € H.T.,
- Optimisation du fonctionnement après la mise en service, représentant une dépense supplémentaire de 15.000 € H.T.

Soit un total de 54.000 € H.T.

**JEUMONT**

Temps passé sur le site pour la mise en service augmenté de 28 jours, représentant une dépense supplémentaire de 28.168 € H.T.

Ainsi, les marchés de ces trois entreprises subiraient les évolutions suivantes :

|            |      |                   |   |                   |
|------------|------|-------------------|---|-------------------|
| BELLEME    | : de | 149.640,00 € H.T. | à | 230.752,00 € H.T. |
| SIEMENS    | : de | 200.000,00 € H.T. | à | 254.000,00 € H.T. |
| JEUMONT SA | : de | 125.418,06 € H.T. | à | 153.586,06 € H.T. |

Il est demandé au Comité Syndical :

- de PRENDRE ACTE de ces évolutions,
- d'AUTORISER M. le Président à signer les avenants à intervenir avec chacune de ces trois entreprises.

\* \* \* \* \*

Le Comité Syndical, au vu des explications de Monsieur le Président, et en sachant que la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 24 septembre 2003 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants :

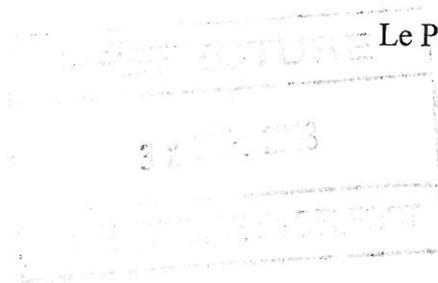
- **PREND ACTE** de ces évolutions,
- **AUTORISE** M. le Président à signer les avenants à intervenir avec chacune de ces trois entreprises.

\* \* \* \* \*

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEANT